



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

QUELLE REFORME DE L'EDUCATION ?

Les résultats de la France en matière d'éducation comme d'enseignement supérieur sont décevants à l'échelle des pays de l'OCDE. L'éducation primaire et secondaire ne remplit plus ses missions fondamentales, l'enseignement supérieur n'offre pas assez de débouchés sur la vie active. Quelles sont les réformes que le gouvernement entreprend pour répondre à ce problème ? Dans l'éducation primaire, que signifie se recentrer sur les fondamentaux et aménager les rythmes ? Dans l'éducation secondaire, faut-il supprimer le collège unique et la carte scolaire ? Dans l'enseignement supérieur, quelles peuvent être les résultats de la réforme de l'université ?

1. La situation en France

Pendant des décennies, l'école a réussi à élever le niveau d'instruction et de diplôme d'une proportion toujours plus importante des classes d'âge successives. **Aujourd'hui, ses progrès sont moins nets et l'école peine à enrayer l'échec scolaire : 15% des élèves qui entrent en 6ème ne maîtrisent pas parfaitement les connaissances qui leur seraient nécessaires ; 160 000 élèves sortent chaque année sans qualification du second cycle du secondaire (BEP, CAP, baccalauréat).**

Aujourd'hui, le collège unique a du mal à accueillir les 15% des élèves qui ne maîtrisent pas les savoirs et les élèves en difficulté appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées.

- 80% des enfants de cadres en études supérieures

- 30% des enfants d'ouvriers et d'employés dans des formations post baccalauréat.

Le système scolaire reste un filtre social et ne parvient pas à réduire les inégalités

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, **10% d'une génération quittant tous les ans l'enseignement supérieur sans diplôme.** En outre, **un étudiant inscrit en 1^{ère} année sur trois redouble.** L'insertion professionnelle de ces jeunes est alors beaucoup plus difficile que pour les diplômés de l'enseignement professionnel court (CAP, BEP, baccalauréats professionnels) dont les qualifications sont reconnues sur le marché de l'emploi. **L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur** est également difficile, puisque **11% sont toujours au chômage trois ans après l'obtention de leur diplôme.**

Par ailleurs, à l'heure de la société de la connaissance et de la compétition mondiale des savoirs, il n'est pas acceptable que **la France investisse si peu dans ses universités**, au point que nous dépensons plus pour un lycéen que pour un étudiant et qu'il **n'y ait pas de campus universitaires dignes de ce nom en France**, proposant aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs, des conditions de vie et de travail attractives et propices à la réussite.

2. La réflexion sur l'enseignement primaire et secondaire

Pour le ministre de l'Education nationale, **il faut repenser les rythmes scolaires.** Cela passe par la suppression des cours le samedi matin, pour respecter les temps familiaux. Ces deux heures en moins par semaine devront être consacrées par les enseignants à l'accompagnement des élèves les plus en difficulté. Il faut également **recentrer l'école primaire sur ses fondamentaux**, afin qu'aucun élève n'arrive au collège en ne sachant pas lire, écrire ou compter correctement.

Par ailleurs, le ministre a annoncé sa volonté de refonder le collège unique et d'assouplir la carte scolaire.

3. La réforme des universités

- Un mode de fonctionnement plus simple, une gouvernance plus efficace



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

- ⇒ **Avant la réforme : un conseil d'administration pléthorique** (qui peut comporter jusqu'à 60 membres) et un **ordre du jour encombré** (le CA s'occupe de tout, au risque de négliger l'essentiel) ; **un président aux pouvoirs limités** qui ne lui permettent pas de définir et de mettre en œuvre une stratégie pour son établissement.
- ⇒ **Après la réforme : une gouvernance plus efficace** : un CA resserré (entre 20 à 30 membres), ouvert à la société civile, **qui aura véritablement un rôle de stratège**. Il pourra créer des formations (UFR), **dans le cadre des diplômes nationaux**. Le président d'université, avec des compétences élargies, sera le porteur du projet d'établissement. Il sera jugé sur ses résultats.
- **Des universités dotées de nouvelles responsabilités**
- ⇒ **Avant la réforme : l'absence d'autonomie : pas de contrôle sur la politique de formation, le recrutement, la gestion des bâtiments**. Résultat, des délais particulièrement longs et des procédures lourdes, qui entravent le développement des universités : à titre d'exemple, les universités pour recruter doivent aujourd'hui se plier au calendrier annuel des campagnes d'emploi, ce qui peut faire durer la procédure 18 mois !
- ⇒ **Après la réforme : de nouvelles compétences pour les universités** : le budget, les ressources humaines, la gestion des bâtiments. Concrètement, le conseil d'administration disposera de l'intégralité de son budget, il pourra recruter directement, nouer des partenariats avec des entreprises, créer des fondations pour recevoir des dons. Les universités qui auront choisi l'autonomie disposeront des moyens financiers nécessaires pour accompagner la réforme. **A terme (et dans un délai de 5 ans), toutes les universités ont vocation à devenir autonomes**.
- **Des étudiants mieux formés**
- ⇒ **Avant la réforme : les étudiants français sont les premières victimes** de l'absence d'autonomie qui empêche l'université d'adapter son offre de formation aux besoins des étudiants et du marché de l'emploi. **Résultat, il y a trop de jeunes sans qualification** (taux d'échec dramatique lors des premières années) **et trop de diplômés sans réels débouchés professionnels**. Mais l'absence d'autonomie, c'est aussi la **vétusté des campus universitaires, une pénurie de logements étudiants, des laboratoires mal équipés...**
- ⇒ **Après la réforme : une université plus réactive et qui pourra adapter son offre de formation aux besoins des étudiants en lien avec leur insertion professionnelle**, qui devient une mission à part entière de l'université. **Les étudiants seront mieux orientés** grâce à la généralisation du dispositif de l'orientation active, qui permet le rapprochement entre les lycées et les universités. Ils pourront par ailleurs bénéficier de **contrats étudiants** pour du tutorat ou du travail en bibliothèque.
- **L'autonomie des universités : une première étape dans la voie de la modernisation de notre système d'enseignement supérieur**
- ⇒ L'autonomie de l'université constitue une première étape dans la réforme de l'enseignement supérieur que veut engager le Gouvernement. 5 grands chantiers de réforme sont lancés, qui trouveront leurs premières traductions dès le budget 2008 : amélioration des conditions de vie étudiante (santé, aides sociales, logement), conditions matérielles sur les campus universitaires, réussite en licence, gestion des carrières, statut des jeunes chercheurs et enseignants chercheurs.
- ⇒ Cette réforme s'accompagne d'un engagement budgétaire inédit. Le Président de la République s'est engagé à augmenter de 50% le budget de l'enseignement supérieur sur 5 ans, ce qui représente 5 milliards d'euros de crédits supplémentaires d'ici à 2012.

L'école doit à nouveau assurer ses missions fondamentales.

Que pensez-vous de la fin des cours le samedi matin ?

Pour vous, que sont les fondamentaux ? les langues étrangères en font-elles partie ?

La carte scolaire vous gêne-t-elle ?



SEMINAIRE UMP COURBEVOIE - 13 OCTOBRE 2007

Pensez-vous qu'il y a trop d'étudiants dans des filières qui n'ont pas assez de débouchés professionnels ?